

Toulouse, le 9 février 2026

Arrêté n° A07-2026

portant délégation de signature à Monsieur Nicolas TOMASI

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 ;

Arrête

Article 1 : à compter du 2 mars 2026, délégation de signature est donnée à Monsieur Nicolas TOMASI, Directeur Général Adjoint Administration Générale et Finances de Réseau31, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, tous documents à l'exclusion :

- des rapports au Conseil Syndical et au Bureau Syndical,
- des lettres aux ministres, aux préfets, aux parlementaires, aux conseillers régionaux et aux conseillers départementaux (à l'exclusion des délégués de Réseau31),
- des circulaires et instructions générales,
- des télégrammes officiels et communiqués de presse,
- des arrêtés, décisions réglementaires, contrats et conventions hors Ressources Humaines,
- des marchés publics hors marchés visés à l'article 2 ;

Article 2 : délégation de signature est donnée, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- pour notifier et exécuter les marchés relevant d'une procédure adaptée d'un seuil inférieur à 50 000 €,
- pour engager les dépenses dans la limite de 50 000 € par bon de commande, sans distinction de la procédure de passation ;

Article 3 : en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nicolas TOMASI, les délégations qui lui sont consenties sont transférées à Monsieur Gonzague AMEYE et Monsieur Yann OUDARD ;

Article 4 : le présent arrêté sera publié sur le site institutionnel de Réseau31.

Sébastien VINCINI

Président

